

## LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION

La politique linguistique définit l'organisation des langues enseignées au sein des instituts de formation en santé du Centre Hospitalier de Saverne.

La politique linguistique permet de faire évoluer le corpus d'une langue avec un apprentissage centré tant sur l'écriture que la pratique orale.

La politique linguistique fait référence à des lexiques langagiers en s'arrêtant sur des règles grammaticales et orthographiques favorisant la création d'une terminologie spécifique en lien avec les langues enseignées aux instituts de formation en santé du Centre Hospitalier de Saverne.

La politique langagière prend en compte l'apport historique et culturel d'un pays en lien avec une dynamique européenne de partage.

L'institut de formation s'est engagé dans une démarche culturelle d'apprentissage des langues sur le plan international mais également en lien avec une logique territoriale du Grand Est. Ainsi des cours d'alsacien sont dispensés aux apprenants aides-soignants afin de répondre de manière adaptée aux besoins de la population.

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier comporte le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel de formation.

Dans ce document est stipulé les différentes unités d'enseignement dont l'anglais fait partie.

L'apprentissage de l'anglais est réalisé à l'institut de formation par multimedia Interactive Schooling dont le site est <http://mischoolmd.fr>

Les voyages d'études organisés tous les ans au sein de la communauté européenne permettent de pratiquer mais aussi de développer ses connaissances à la fois linguistiques et culturelles. Les rencontres professionnelles favorisent le partage et la construction d'une culture soignante commune.